

Département de Seine-et-Marne (77)

Commune de POLIGNY

**Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme**

ANNEXES

Notice Sanitaire

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
du 03 juillet 2018 :

Le Maire :

PDF Pro Evaluation

SOMMAIRE

A. Eau potable	4
Situation	4
Le captage	4
Les réservoirs	5
Le réseau communal	6
Qualité de l'eau	7
Situation projetée	7
B. Assainissement	8
Situation actuelle.....	8
Le réseau de collecte.....	8
La station d'épuration.....	9
Les eaux pluviales	11
Situation projetée	12
C. Traitement des déchets	13
La collecte.....	13
Le traitement.....	13

A. EAU POTABLE

Situation

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par une organisation intercommunale gérée par un syndicat à vocation unique : le Syndicat Intercommunal du Plateau Sud Bocage regroupant les communes de Poligny, Chaintreaux et Remauville.

Le mode d'exploitation est un contrat d'affermage auprès de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (S.A.U.R.) de Nemours dont l'agence est située à Troyes.

On note 309 abonnés sur la commune de Poligny au 1.07.1999.

Le captage

Le captage qui alimente le Syndicat Intercommunal du Plateau Sud Bocage est situé dans la vallée du Loing, au nord du hameau des Gandelles.

L'eau potable provient du captage de Bagneux-sur-Loing 2 captant les nappes des alluvions et de la craie sénonienne. Il subit depuis décembre 2014 un traitement d'élimination des pesticides avant distribution. L'unité de traitement des pesticides « les Gandelles » est située à Bagneux-sur-Loing. D'une capacité de production de 100m³/h, cette unité de traitement par filtres à charbon actif en grain est alimentée par le seul forage de Bagneux-sur-Loing 2 et permet d'assurer l'alimentation en eau potable des communes de Poligny, Chaintreaux, Rémauville, Bransies et Egreville.

~~Il est exploité à 80 m³/h par deux pompes (aux essais le débit était de 100 m³/h).~~

~~Il puise l'eau dans la craie à 10,20 de profondeur.~~

L'analyse de l'eau pompée indique qu'elle est minéralisée et de composition bactériologique satisfaisante.

Ce captage d'eau potable est soumis à des périmètres de protection :

- Le périmètre de protection immédiat. Il est constitué par l'aire actuellement clôturée. Cette surface et la station de pompage située sur le captage sont parfaitement entretenues. Aucun dépôt de matériel n'y est autorisé.
- Le périmètre de protection rapproché. Il est constitué par un cercle de 100 mètres de rayon centré sur le captage. A l'intérieur de ce

périmètre, les dépôts de produits toxiques ou polluants sont interdits. Aucune demande d'ouverture de sablière ou de dépôts d'ordures ne sera accordée. Les habitations existantes ou futures devront être en conformité avec la réglementation d'hygiène départementale en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées.

- Le périmètre de protection éloigné. Il est constitué par une aire de 200 mètres de rayon centré sur le captage et limitée par le Loing. A l'intérieur de ce périmètre, les dépôts de produits toxiques ou polluants, les exploitations de sables et de graviers, les dépôts d'ordures, sont soumis à autorisation. Les habitations existantes ou futures devront être en conformité avec la réglementation d'hygiène départementale en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées.

Commune	2012	2013	Evolution N/N-1
BRANSLES	21 155	26 832	26,84 %
CHARENTREUX	48 136	49 321	2,46 %
EGREVILLE	80 140	111 763	39,46 %
POLIGNY	34 767	38 257	10,04 %
REMAUVILLE	20 171	21 684	7,50 %
Total de la collectivité	204 369	247 857	21,28%
Evolution N/N-1	-	21,28 %	

Les réservoirs

La capacité totale de stockage pour le syndicat est de 625 m³

L'eau est stockée dans :

- Un réservoir de 32 mètres de hauteur d'une capacité de 500 m³, situé sur le territoire communal de Poligny, entre le bourg et le hameau de Rosiers.
- Un réservoir de 125 m³ situé sur la commune de Remauville, au sud du hameau de Savigny.

Les installations de production

Forage de production de Bransles

Date de mise en service	1988
Capacité nominale	20 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Nappe de la Craie Sénonienne
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON

Station de production le Sourcier

Date de mise en service	1985
Capacité nominale	50 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Forage
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

Station de production du Plateau Sud du Bocage - Les Gandelles

Date de mise en service	1995
Capacité nominale	76 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe alluviale
Provenance de l'Eau	Alluvions et Craie Sénonienne
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON

Le réseau communal

La commune de Poligny est alimentée à partir des deux réservoirs et de la station de pompage décrit précédemment.

L'eau du captage est acheminée dans les réservoirs par une conduite de refoulement de 200 millimètres de diamètre.

Le réseau communal assure la distribution d'eau dans toutes les parties urbanisées, avec des sections variant de 60 à 200 millimètres.

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2012	2013	Evolution N/N-1
BRANSLES	294	292	-0,68 %
CHARENTREUX	449	450	0,22 %
EGREVILLE	1 093	1 095	0,18 %
POLIGNY	350	352	0,57 %
REMAUVILLE	210	211	0,48 %
Total de la collectivité	2 396	2 400	0,17 %
Evolution N/N-1	-	0,17 %	

Qualité de l'eau

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	23	23	100,0
Physico-chimique	29	28	96,6
Nombre total d'échantillons	29	28	96,6
Surveillance de l'exploitant			
Physico-chimique	1	1	100,0
Nombre total d'échantillons	1	1	100,0
TOTAL échantillons	30	29	96,7

Saur est en mesure d'assurer le contrôle de la qualité bactériologique des eaux selon une technique rapide : les tests Colibert-18^R et Entérolert^R. Ces tests sont destinés à la recherche des deux germes témoins de contaminations fécales.

Les méthodes d'analyse rapides utilisées par Saur permettent de réaliser un suivi complémentaire aux contrôle sanitaires, et d'assurer une grande réactivité en offrant un recontrôle après analyse sanitaire non-conforme.

Situation projetée

Désignation	2012	2013
Volume eau potable consommé autorisé	214 817	249 022
Volume eau potable vendu en gros	61 042	6 757
Volume eau potable produit	321 082	330 610
Volume eau potable acheté en gros	0	0
Rendement du réseau de distribution	85,9%	77,4%
Evolution N / N-1	-	-9

Désignation	2013
Volume consommateurs sans comptage (m ³)	350
Volume de service du réseau (m ³)	815

Les objectifs du PLU vise à un développement modéré de la population de Poligny.

En calculant le rendement du réseau de distribution, on constate qu'en termes de capacité, la production d'eau potable actuelle est parfaitement suffisante pour assurer ces objectifs.

B. ASSAINISSEMENT

Situation actuelle

Une partie de la commune de Poligny est assainie par un réseau d'assainissement des eaux usées. La nature du service assuré par la commune de Poligny est la collecte et du traitement des eaux usées.

Ce service est encadré et géré par le groupe S.A.U.R.

Les effluents collectés s'écoulent gravitairement jusqu'au poste de relèvement de la station d'épuration, rue de la vallée. Les eaux usées sont traitées dans un bassin unique utilisé à la fois pour le traitement biologique et la phase de décantation.

L'exutoire du réseau pluvial est le bassin d'absorption situé à côté de la station d'épuration. Toutefois, le réseau est pourvu de deux fossés d'infiltration qui permettent d'absorber les eaux ruisselées lors de faibles précipitations.

Saur dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

Le réseau de collecte

La commune de Poligny est dotée d'un réseau d'assainissement de type séparatif sur le bourg de Poligny, il regroupe 180 usagers.

L'ensemble des hameaux n'est pas relié au réseau de collecte et bénéficie de systèmes autonomes. Il en est de même pour les zones naturelles ~~NB, NC et ND~~.

Ce réseau est constitué de 6,9 kilomètres de réseaux de collecte, d'une station de relèvement et d'une station d'épuration.

~~On dénombre également :~~

- ~~— Longueur réseau séparatif EU : 5338 ml,~~
- ~~— Longueur réseau séparatif EP : 1612 ml,~~
- ~~— 149 regards de visite,~~
- ~~— 37 bouches d'égout,~~
- ~~— 2 réservoirs de chasse,~~

—1 bassin de dessablement.

Systeme d'assainissement N.SP.B.D.

Description	SIAEP 2013
Longueur réseau unitaire	-
Longueur réseau séparatif E.U.	102 914 ml
Longueur réseau séparatif E.P.	67 647 ml
Nombre de regards de visite	5 630
Nombre de réservoirs de chasse	4
Nombre de déversoirs d'orage	1
Nombre de bassins de dessablement	6

Systeme d'assainissement Poligny.

Description	Poligny 2013
Longueur réseau unitaire	-
Longueur réseau séparatif E.U.	4 422 ml
Longueur réseau séparatif E.P.	2 351 ml
Nombre de regards de visite	198
Nombre de réservoirs de chasse	2
Nombre de déversoirs d'orage	-
Nombre de bassins de dessablement	2
Nombre de postes de relèvement	1 (STEP)

La station d'épuration

Le territoire communal accueille une station d'épuration dans la vallée de Glandelles, le long de la route communale.

Elle a une capacité de 500 éq/hab et est de type aération prolongée.

Après traitement, les eaux usées sont rejetées dans un fossé absorbant.

Elle a un débit journalier moyen admissible de 83 m³/jour

- Débit maximum journalier : 122 m³/j
- Débit minimum journalier : 57 m³/j

En 1998, elle a un volume de 80 m³ traité par jour, soit un volume de 29 347 m³ sur l'année.

En moyenne, la station a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

Une surveillance du fonctionnement de la station a été réalisée par l'organisme de contrôle. Il apparaît que la conception de la station ne permet pas une rétention optimale des matières en suspension.

Nombre total de branchements raccordés au 31 décembre de l'année

Commune	2012	2013	Evolution N/N-1
BAGNEAUX-SUR-LOING	595	594	-0,17 %
DARVAULT	346	362	4,62 %
NEMOURS	3 726	3 782	1,50 %
POLIGNY	191	193	1,05 %
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	2 127	2 193	3,10 %
Total de la collectivité	6 985	7 124	1,99 %
Evolution N/N-1	-	1,99 %	

Volumes annuels assujettis à l'assainissement par commune

Les volumes indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement avant application des coefficients correcteurs.

Commune	2012	2013	Evolution N/N-1
BAGNEAUX-SUR-LOING	54 596	55 097	0,92 %
DARVAULT	29 972	32 277	7,69 %
NEMOURS	604 000	631 635	4,58 %
POLIGNY	16 791	16 997	1,22 %
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	235 308	233 542	-0,75 %
Total de la collectivité	940 667	969 548	3,07 %
Evolution N/N-1	-	3,07 %	

Description des stations d'épuration exploitées :

STEP de Nemours

Lieu	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
Date de mise en service	1999
Capacité nominale	35000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	7000 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	2100 kg/j
Charge nominale en DCO	5250 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	-
Filière eau	Traitement primaire et secondaire
Filière boue	Déshydratation & chaulage
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	loing

STEP de Poligny

Lieu	POLIGNY
Date de mise en service	1977
Capacité nominale	500 Eq. Hab
Charge nominale en débit	75 m ³ /j
Charge nominale en DBO5	30 kg/j
Charge nominale en DCO	75 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	-
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Lits de séchage
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	lagune d'infiltration

Les eaux pluviales

L'ensemble du réseau d'assainissement est séparatif et est complété par deux tronçons d'eaux pluviales.

Le réseau de collecte des eaux pluviales parasite l'ensemble du réseau d'assainissement.

Le reste des eaux est rejeté dans des exutoires naturels.

L'étude capacitaire des réseaux a mis en évidence des capacités limitées et des insuffisances pour une pluie de fréquence décennale.

Le secteur concerné par les risques de débordement correspond au parking de la Mairie et à la tranchée drainante qui suit.

[A noter qu'il reste à élaborer à ce jour le zonage d'assainissement des eaux pluviales, dont la compétence est du ressort de la commune.](#)

Situation projetée

Les objectifs du PLU vise à un développement modéré de la population de Poligny.

En termes de capacité, l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales actuelles paraît suffisant pour assurer ses objectifs.

Concernant les hameaux et les écarts, il est constaté que :

- 20% des habitations disposent d'un système d'assainissement conforme aux textes de loi en vigueur. Il s'agit des constructions les plus récentes.
- Le puisard constitue le principal système d'évacuation des eaux brutes ou prétraitées.

Deux solutions de réhabilitation :

- Le traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères est conservé. Le pré traitement des eaux vannes s'effectue dans une fosse septique et celui des eaux ménagères dans un bac à graisse ou une fosse septique.
- Le pré-traitement des eaux vannes et des eaux ménagères est réalisé par une fosse toutes eaux.

Lorsque la mise aux normes des installations d'assainissement est difficilement réalisable, il conviendra d'étudier le raccordement à un réseau collectif ou de réaliser un assainissement autonome regroupé.

C. TRAITEMENT DES DÉCHETS

La collecte

L'élimination des déchets ménagers est assurée par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing, secondé par les compétences du S.A.R.U.

Les collectes sont établies à raison de 1 ramassage par semaine.

Libre choix est laissé aux particuliers pour le tri de leurs détritrus, ils peuvent en effet, s'ils le souhaitent, distinguer le verre, du papier et des autres déchets (aucune obligation, ni conteneurs spécifiques).

Les déchets verts tels que produits de la tonte des pelouses ou résidus de haies, sont traités comme le reste des ordures.

Les objets encombrants "monstres" sont ramassés une fois par mois.

Le traitement

L'ensemble des déchets collectés est envoyé au Centre d'Enfouissement technique de Châton-Landon.

Ce centre est une décharge de classe 2, autorisé par arrêté préfectoral du 21 octobre 1996 et vient de subir un aménagement d'extension.